

# Entre ambitions universalistes et préjugés raciaux. La mission du Comité international de la Croix-Rouge en Afrique méridionale et centrale au début des années 1960

Marie-Luce Desgrandchamps

## L'auteur

Marie-Luce Desgrandchamps est chargée d'enseignement au département d'histoire générale de l'Université de Genève. Ses recherches portent sur l'histoire de l'aide humanitaire, des ONG et des organisations internationales dans leur rapport au continent africain. En 2018, elle a notamment publié aux Presses universitaires de Rennes un ouvrage intitulé *L'humanitaire en guerre civile. La crise du Biafra (1967-1970)* et a reçu l'un des Prix de Recherche de la Fondation Croix-Rouge française.

## Résumé

« Entre ambitions universalistes et préjugés raciaux. La mission du Comité international de la Croix-Rouge en Afrique méridionale et centrale au début des années 1960 »

Cet article analyse la façon dont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) envisageait le développement de ses activités en Afrique subsaharienne au début des années 1960. En se penchant plus spécifiquement sur « la mission Gonard », une mission réalisée par deux représentants de l'organisation dans la région en 1962, il met en lumière les ambivalences du CICR de l'époque. Si l'inclusion des populations noires africaines dans son champ d'action répondait aux principes d'impartialité, d'humanité, de neutralité et d'universalité de la Croix-Rouge, elle entraînait parfois en contradiction avec les préjugés raciaux qui imprégnaient encore certains membres de l'organisation. Non sans rappeler dans une certaine mesure la rhétorique du « fardeau de l'homme blanc », les activités entreprises à la suite de cette mission firent de l'Afrique subsaharienne un terrain d'action à part entière. Elles illustrent à la fois l'héritage colonial dont fut porteur l'humanitaire et les spécificités d'un mouvement qui sut s'adapter à la fin des empires.

**Mots clés :** Comité international de la Croix-Rouge ; race ; universalisme ; humanitaire ; Afrique.

## Abstract

*“Between universalism and racial prejudices. ICRC’s mission in equatorial and southern Africa at the beginning of the 1960s”*

This article analyses how the International Committee of the Red Cross (ICRC) envisaged the development of its activities in sub-Saharan Africa in the early 1960s. By focusing more specifically on the mission led by Samuel Gonard and Georges Hoffmann in 1962, it sheds light on the ICRC's ambivalence at the time. The racial prejudices still prevailing among some of its members against Black African people conflicted with the Red Cross's principles of impartiality, humanity, neutrality and universality. The results of this mission illustrate both the colonial legacies in which



Marie-Luce Desgrandchamps, « Entre ambitions universalistes et préjugés raciaux. La mission du Comité international de la Croix-Rouge en Afrique méridionale et centrale au début des années 1960 », *Histoire@Politique*, n° 41, mai-août 2020 [en ligne : [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

the Red Cross movement was rooted and the specificities of a movement that was able to adapt to the end of empires.

**Key words :** International Committee of the Red Cross ; Race ; Universalism ; Humanitarianism ; Africa.

**Pour citer cet article :** Marie-Luce Desgrandchamps, « Entre ambitions universalistes et préjugés raciaux. La mission du Comité international de la Croix-Rouge en Afrique méridionale et centrale au début des années 1960 », *Histoire@Politique*, n° 41, mai-août 2020 [en ligne : [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

Le 5 février 1962, deux représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Samuel Gonard et Georges Hoffmann, s'envolent pour Salisbury (actuelle Harare au Zimbabwe)<sup>1</sup>. Ils s'apprêtent à parcourir durant deux mois la Fédération des Rhodésie et du Nyassaland, le Kenya, le Tanganyika, Zanzibar, l'Ouganda, le Ruanda-Urundi, le Congo-Léopoldville et le Katanga, ainsi que le Congo-Brazzaville afin d'évaluer quelle pourrait être l'action du CICR dans ces territoires durant la période des indépendances.

Cette mission constitue une étape fondamentale pour comprendre le développement des activités de cette organisation humanitaire en Afrique subsaharienne, une région qui jusqu'alors ne se trouve pas au cœur de ses préoccupations<sup>2</sup>. Comme l'ont montré Fabian Klose et Andrew Thompson, les conflits qui accompagnent la décolonisation dans les décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale représentent une véritable mise à l'épreuve pour le mouvement de la Croix-Rouge dans son ensemble et plus particulièrement pour le CICR. Ce dernier doit repenser sa façon d'agir face à des conflits d'un genre nouveau et montrer qu'il est en mesure de jouer un rôle dans un système international reconfiguré par la fin du colonialisme et la guerre froide<sup>3</sup>. Le délitement des empires met ainsi en lumière la nécessité de réformer le droit international humanitaire et de réaffirmer les principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Cette période donne également à voir les préjugés qui circulent au sein du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (actuelle Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et des Sociétés nationales à l'égard des territoires en voie de décolonisation et de leurs populations. Elle soulève plus généralement la question de la réalité du caractère universel du mouvement. En effet, les principes d'universalité, d'humanité et d'impartialité stipulent que « la Croix-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toute circonstance les souffrances des hommes » et « ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique<sup>4</sup> ». Toutefois, comme l'a montré l'historienne Yolana Pringle, la mise en application de ces principes entre parfois en contradiction non seulement avec l'absence de bases juridiques sur lesquelles fonder une action humanitaire dans les territoires coloniaux, mais aussi avec les préjugés raciaux qui imprègnent notamment le CICR à l'époque. Sa conception de la population noire africaine l'amène ainsi à sous-évaluer la violence

---

<sup>1</sup> Je remercie Sébastien Farré, Daniel Palmieri, Jean-François Pitteloud et les experts anonymes qui ont relu cet article, ainsi que les participants à la journée d'étude « civiliser, aider, développer » (Lausanne, 23 novembre 2018) pour leurs commentaires sur la première version de ce texte.

<sup>2</sup> Hormis les quelques pages que lui consacre l'ouvrage de Françoise Perret, François Bugnion, *De Budapest à Saïgon : histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1956-1965*, Genève, CICR, Georg, 2009, cette mission a été peu étudiée.

<sup>3</sup> Fabian Klose, « The Colonial Testing Ground : the International Committee of the Red Cross and the violent end of empire », *Humanity*, n° 1, 2011, p. 107-126. Andrew Thompson, « Humanitarian Principles Put to the Test : Challenges to Humanitarian Action during Decolonization », *International Review of the Red Cross*, vol. 97, n° 897-898, 2016, p. 45-76.

<sup>4</sup> *XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge : Vienne 2-9 octobre 1965 : compte rendu*, Genève, CICR, Ligue, 1965, p. 53. Ces principes se cristallisent au début des années 1960, lors de leur adoption par le Conseil des Délégués en 1961 puis par la XX<sup>e</sup> conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne en 1965.

à laquelle sont soumis les Mau Mau lors de leur révolte contre les Britanniques au Kenya (1952-1960)<sup>5</sup>.

À partir de l'analyse de la mission menée par Samuel Gonard et Georges Hoffmann en Afrique équatoriale et méridionale quelques années plus tard, cet article cherche à saisir comment le CICR a progressivement réussi à concilier préjugés raciaux et inclusion des populations noires africaines dans son champ d'action. En examinant tout d'abord les origines, puis le déroulement et enfin les résultats de cette mission, il montre comment la tension entre différencialisme racial et universalisme a influencé le développement de la Croix-Rouge sur le continent africain<sup>6</sup>. En outre, le rapport final, les documents préparatoires au voyage et les dossiers consacrés aux mesures recommandées à son issue représentent des sources de choix pour décrypter la façon dont le CICR appréhende le processus de décolonisation de l'Afrique subsaharienne. Ce matériel permet également d'explorer plus largement la relation complexe qu'entretiennent humanitaire et colonialisme<sup>7</sup>. Enfin, en prenant comme objet d'étude une organisation de droit privé suisse au mandat certes international, mais établie à Genève et intrinsèquement liée à la Confédération helvétique<sup>8</sup> – un État qui n'est traditionnellement pas perçu comme une puissance impériale –, cet article apporte une contribution à l'historiographie de la « Suisse coloniale » qui a montré que l'absence d'empire formel n'avait pas empêché l'expansion dans ce pays de conceptions, de questionnements, de pratiques et d'intérêts coloniaux<sup>9</sup>.

## **Le CICR et l'Afrique au début des années 1960 : origines et buts de la mission**

Envisagée par le CICR en marge de la révolte des Mau Mau dès 1953, cette mission d'information n'a finalement pas lieu avant le mois de février 1962. Pour une organisation aux ressources limitées, la réalisation d'un tel projet ne constitue pas, à l'époque, une priorité. De surcroît, comme évoqué précédemment, le CICR ne s'estime ni particulièrement concerné, ni en mesure d'agir en faveur des populations africaines. Cela se confirme avec la multiplication des révoltes à l'encontre des colonisateurs ou des États pratiquant la ségrégation raciale à l'orée des années 1960. Ainsi, le CICR se montre réticent à donner suite lorsqu'il est sollicité lors de la répression par les autorités sud-africaines des révoltes qui suivent le massacre de

<sup>5</sup> Yolana Pringle, « Humanitarianism, Race and Denial: the International Committee of the Red Cross and Kenya's Mau Mau Rebellion, 1952-60 », *History Workshop Journal*, Issue 84, 2017, p. 89-107.

<sup>6</sup> Sur la pensée raciale et ses implications dans les territoires colonisés, voir Carole Reynaud-Paligot, « Usages coloniaux des représentations raciales (1880-1930) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2006, p. 103-110. Sur la construction, l'internationalisation et l'institutionnalisation de cette pensée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, voir Nicolas Bancel, Thomas David et Dominic Thomas (dir.), *L'invention de la race. Des représentations scientifiques aux exhibitions populaires*, Paris, Éditions La Découverte, 2014.

<sup>7</sup> Mark Duffield, Vernon Hewitt, (dir.), *Empire, Development and Colonialism: The Past in the Present*, Rochester, Boydell and Brewer, 2009. Bertrand Taithe, Guillaume Lachenal, « Une généalogie missionnaire et coloniale de l'humanitaire : le cas Aujoulat au Cameroun, 1935-1973 », *Le Mouvement social*, 2009/2 (n° 227), p. 45-63.

<sup>8</sup> L'organe suprême du CICR, le Comité (actuelle Assemblée), est composé uniquement de citoyens et de citoyennes helvétiques.

<sup>9</sup> Patricia Purtschert, Harald Fischer-Tiné (dir.), *Colonial Switzerland: Rethinking Colonialism from the Margins*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015. Thomas David, Bouda Etemad, Janick-Marina Schaufelbuehl, *La Suisse et l'esclavage des Noirs*, Lausanne, Antipodes, 2005.

Sharpeville en mars 1960, ou encore en Angola en 1961. Quant aux troubles qui éclatent au Congo belge au moment de l'indépendance, ce sont avant tout les appels du gouvernement et de la Croix-Rouge belges qui entraînent la mobilisation du Comité. Ce dernier intervient tout d'abord pour secourir les colons blancs présents sur place avant d'étendre progressivement ses activités aux populations locales. Cette frilosité à l'égard des bouleversements qui traversent le continent n'est pas sans susciter des tensions entre les membres du CICR, parmi lesquels certains relèvent les contradictions d'une telle attitude : « [...] si les événements qui se sont produits récemment en Union sud-africaine s'étaient déroulés dans une région uniquement peuplée de blancs, le CICR raisonnerait-il peut-être un peu différemment<sup>10</sup> ».

La vague des indépendances et la multiplication des sollicitations amènent toutefois l'organisation à remettre à l'ordre du jour l'envoi d'une ou de plusieurs missions en Afrique. Elle se préoccupe en effet de « diffuser les principes et la connaissance des Conventions dans ces régions et d'asseoir sur des bases solides le mouvement de la Croix-Rouge dans cet immense continent<sup>11</sup> ». Le CICR n'est d'ailleurs pas le seul à se soucier de cette question. Pendant l'année 1960, la Ligue internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, l'autre organisme à caractère international du mouvement, envoie un délégué s'enquérir de la situation en Afrique centrale<sup>12</sup>. Dans la relation de concurrence perpétuelle qu'entretiennent la Ligue et le CICR, cette démarche pousse probablement ce dernier à se montrer plus entreprenant.

En outre, l'arrivée de huit nouveaux membres au Comité entre 1958 et 1961, parmi lesquels se trouvent notamment Jacques Freymond (1959) et Max Petitpierre (1961), témoigne de l'importance du contexte suisse pour comprendre la remise à l'ordre du jour de la mission. Ces deux personnalités sont représentatives d'une élite qui s'intéresse tout particulièrement à l'émergence du tiers-monde et au rôle que la Suisse pourrait y jouer par le biais de l'aide au développement. Il s'agit de tenter d'empêcher que ces régions ne tombent dans le chaos ou ne fassent le choix du communisme<sup>13</sup>. Max Petitpierre s'est ainsi illustré lors de son passage à la tête du Département politique fédéral (actuel Département fédéral des Affaires étrangères) par sa politique de « neutralité et solidarité<sup>14</sup> », qui visait à soutenir la mise en place de modèles de développement favorisant les intérêts du bloc occidental et donc par extension de la Suisse. Quant à Jacques Freymond, il est décrit par l'historien Luc Van Dongen comme « résolument de droite mais prêt à coopérer avec des érudits de gauche, libéral-sécuritaire mais pas néolibéral, antisoviétique mais ouvert au dialogue Est-Ouest, conservateur mais à l'écoute des idées nouvelles, patriote mais

---

<sup>10</sup> Archives du Comité international de la Croix-Rouge (ci-après ACICR), séance du Conseil de présidence, 21 avril 1960. Le procès-verbal n'identifie pas nominalement les personnes qui ont cette position.

<sup>11</sup> ACICR, séance plénière du Comité, 7 avril 1960.

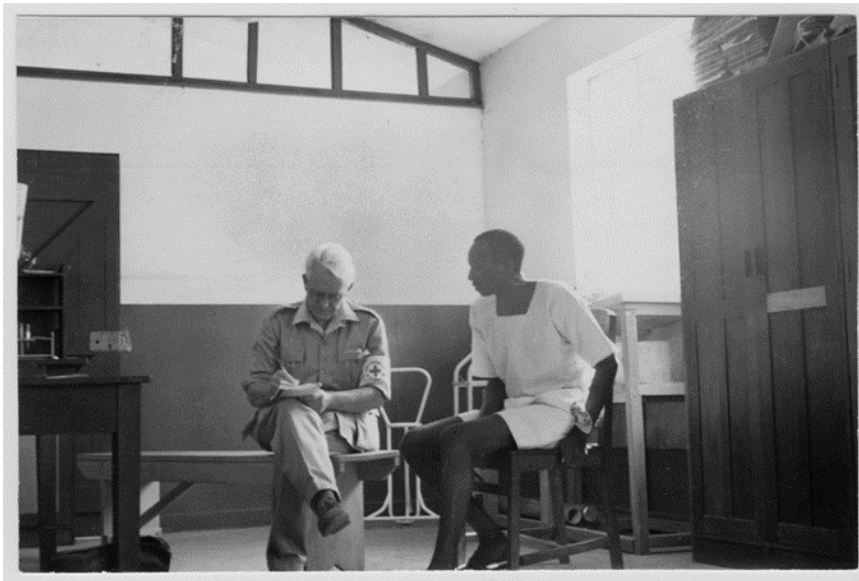
<sup>12</sup> ACICR, séance du Conseil de présidence, 11 août 1960.

<sup>13</sup> Luc Van Dongen, « Former des élites non communistes pour le tiers-monde : l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI), les États-Unis et la Guerre froide », *Relations internationales* 2015/3 (n° 163), p. 19.

<sup>14</sup> Marc Perrenoud, « Les relations de la Suisse avec l'Afrique lors de la décolonisation et des débuts de la coopération au développement », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, n° 1, 2010, p. 81-98. Plus généralement, sur la politique suisse à l'égard du tiers-monde, voir l'ensemble du dossier « Suisse et guerre froide dans le tiers-monde » de la revue *Relations internationales*, (n° 163, 2015/3), dirigé par Sandra Bott, Jussi M. Hanhimäki, Janick Marina Schaufelbuehl et Marco Wyss.

internationaliste (à la fois européeniste et atlantiste)<sup>15</sup>. » Dès lors, on peut comprendre son insistance à intéresser le CICR à la situation angolaise dès 1961 ou encore à ce que le Comité prenne des contacts avec les milieux de l'opposition africaine à l'aune de « l'opération multiforme » qu'il conçoit à destination du tiers-monde. Historien, directeur de l'Institut des hautes études internationales, Freymond joue par ailleurs un rôle crucial dans l'ouverture en 1961 de l'Institut africain de Genève, destiné à former à la fois les élites africaines et les Européens qui s'intéressent au continent, et dont le premier directeur n'est autre qu'Henri-Philippe Junod, l'un des deux délégués couvrant l'Afrique subsaharienne pour le CICR depuis la Seconde Guerre mondiale.

Avec son homologue Geoffrey Senn, Junod constitue l'une des principales sources d'information du Comité sur la situation dans la région. Missionnaire intéressé par l'ethnographie et l'anthropologie, il réside en Afrique du Sud entre 1931 et 1961, après avoir séjourné au Mozambique durant les années 1920<sup>16</sup>. Plutôt libérales au départ, ses conceptions des populations africaines évoluent après la Seconde Guerre mondiale, comme l'illustre son attitude à l'égard des Mau Mau ou des révoltes qui secouent l'Afrique du Sud en 1960 lors desquelles il déconseille au CICR d'intervenir. Considéré comme un véritable expert du continent à Genève en général et au sein du Comité en particulier, c'est d'abord à lui que l'on pense pour mener à bien cette mission supposée se dérouler au Ghana, en Sierra Leone et au Nigeria<sup>17</sup>.



**Illustration 1. © Archives CICR (DR). Henri-Philippe Junod, mission Junod-Rübli, visite de détenus, Manyani, Kenya, 1959 (V-P-KE-E-00145).**

<sup>15</sup> L. Van Dongen, « Former des élites... », *op. cit.*, p. 23

<sup>16</sup> Eric Morier-Genoud, « Missions and Institutions : Henri-Philippe Junod, Anthropology, Human Rights and Academia between Africa and Switzerland, 1921–1966 », *Schweizerische Zeitschrift für Religions und Kulturgeschichte*, 2011, p. 193-219.

<sup>17</sup> ACICR, séance du Conseil de présidence, 30 juin 1960.

Les événements du Congo, qui occupent le CICR dès l'été 1960, retardent l'exécution de ce projet dont les nouveaux contours se dessinent à l'automne 1961<sup>18</sup>. Tout d'abord, il ne s'agit plus de se rendre en Afrique de l'Ouest mais de privilégier l'Afrique centrale et méridionale, où l'accession à l'indépendance est envisagée comme susceptible d'engendrer des troubles importants, quand ils n'existent pas déjà comme au Congo. Un changement intervient également concernant ses principaux protagonistes : il est désormais question de confier la mission à Samuel Gonard et à Georges Hoffmann. Le premier, un haut gradé de l'armée suisse (commandant de corps), est membre du Comité depuis peu : il a été coopté en 1961. Sa connaissance des enjeux militaires doit notamment permettre de récolter des informations sur les forces armées mobilisables en cas d'affrontements. Quant à Hoffmann, le délégué choisi pour l'accompagner, il est au service du CICR depuis 1943. Il a effectué diverses missions en Europe, au Bengale, en Corée et en Tunisie avant de séjourner quatorze mois au Congo en 1960-1961 où il s'est occupé du déploiement des équipes médicales, de la situation des prisonniers de guerre et des détenus politiques. Il connaît donc cette région et a plus particulièrement pour tâche de faire bénéficier Samuel Gonard de son expérience, de prendre en charge les aspects matériels du voyage et de lui servir d'assistant<sup>19</sup>.



**Illustration 2.** © Archives CICR (DR) / A. Favez. Samuel Gonard, président du CICR (1964-1969).

Ces changements à la tête de la mission révèlent une certaine évolution de ses objectifs. En effet, si Junod est probablement trop occupé par ses nouvelles fonctions à l'Institut africain de Genève pour la mener à bien, le choix d'un membre du Comité

---

<sup>18</sup> ACICR, séance du Conseil de présidence, 24 novembre 1960.

<sup>19</sup> ACICR, BAG 251 003-002, ordre de mission pour G. Hoffmann, 1<sup>er</sup> février 1962.

fraîchement coopté illustre également la volonté du CICR de renouveler sa perception du continent. Comme le déclare le président Léopold Boissier en novembre 1961 :

« Il sera en effet des plus utiles au CICR, pour l'élaboration de ses plans d'action future, d'avoir l'opinion d'un esprit "frais", car, il se peut – ceci est dit sans esprit critique – que les membres du CICR, de son personnel, ses délégués professionnels, abordent parfois ces problèmes avec un esprit quelque peu marqué par les conceptions traditionnelles<sup>20</sup>. »

En outre, ce choix permet d'envisager cette mission comme une mission d'information – c'est comme cela qu'elle est définie avant tout –, tout en lui conférant un caractère plus officiel. Elle revêt également la forme d'une mission de représentation et de prise de contact de la plus haute instance du CICR, Samuel Gonard portant d'ailleurs pour l'occasion le titre de vice-président. Dans le contexte du début des années 1960, alors que la faiblesse de son engagement en Afrique commence à être critiquée, il s'agit pour le CICR de montrer qu'il se préoccupe de la situation des populations africaines et de rappeler la vocation universelle de la Croix-Rouge.

La tension entre enquête spécifique à l'Afrique et inclusion des populations noires dans le champ d'action de la Croix-Rouge se reflète dans la façon dont le but de la mission est décrit. Ce voyage est d'abord pensé comme un moyen de « s'informer sur les méthodes propres à adapter l'action humanitaire du CICR aux exigences et à la mentalité de ces régions<sup>21</sup> » et de s'enquérir de la possibilité même d'y diffuser les principes humanitaires, avant d'être présenté dans les documents officiels comme une démarche au caractère inclusif avant tout :

« Le but de la mission était d'étudier les moyens d'assurer, sans aucune distinction, notamment de race, une protection aux victimes militaires et civiles des conflits internationaux ou intérieurs qui pourraient survenir en Afrique, ainsi que les possibilités d'action de la Croix-Rouge en faveur des victimes de ces conflits<sup>22</sup>. »

## **Un continent imperméable aux principes humanitaires ?**

À l'issue de leur périple, Samuel Gonard et Georges Hoffmann produisent un rapport d'une centaine de pages, augmenté de plusieurs annexes qui permettent de saisir plus précisément le déroulement de la mission et d'éclairer les conclusions qui en sont tirées par la suite<sup>23</sup>. Élaboré sur la base de notes journalières et de trois rapports intermédiaires envoyés au président du CICR, le rapport final est présenté par Samuel Gonard au Comité en séance plénière le 7 juin 1962. Il est accompagné de deux types d'annexes, constituées de documents récoltés pendant le voyage sur la situation dans les pays visités (coupures de presse, rapports des sections locales de la Croix-Rouge) et de documents concernant leur séjour (instructions, questionnaire

<sup>20</sup> ACICR, séance du Conseil de présidence, 23 novembre 1961.

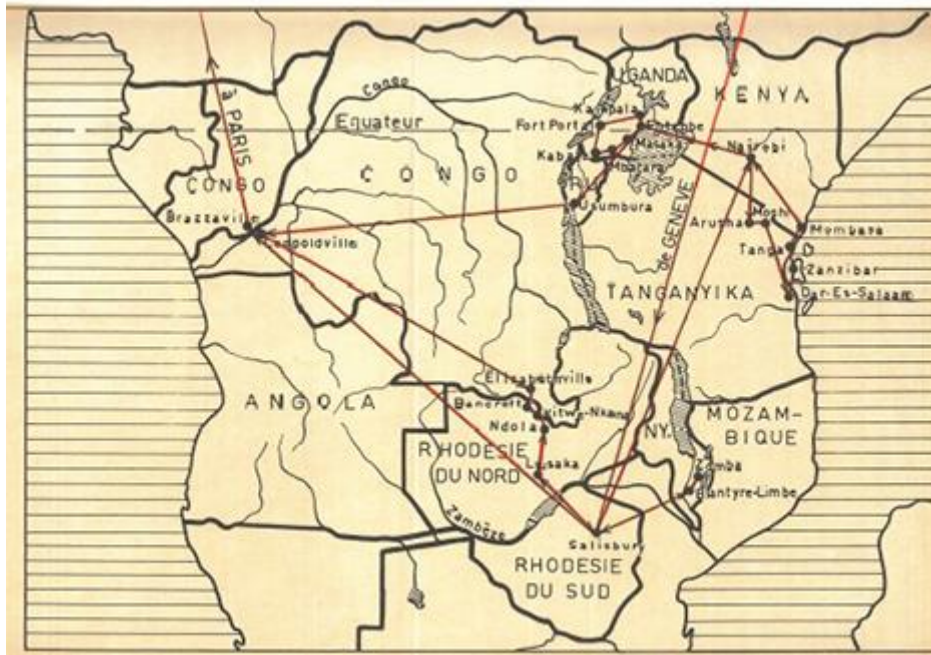
<sup>21</sup> ACICR, séance du Conseil de présidence, 18 janvier 1962.

<sup>22</sup> CICR, *Rapport d'activités 1962*, Genève, CICR, 1963, p. 13. Une formulation similaire est utilisée dans les lettres officielles envoyées par le président pour annoncer la mission dans les pays concernés en janvier 1962 (BAG 251 003.002).

<sup>23</sup> ACICR BAG 209 003-003, rapport de mission en Afrique équatoriale et centrale du délégué Georges Hoffmann et du membre du CICR Samuel Gonard, 5 février 1962 – 4 avril 1962.



militaire, carte du voyage et notes relatives aux principaux entretiens). Ces dernières contiennent des impressions sur les territoires visités (la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, le Kenya, l'Ouganda, le Tanganyika, Zanzibar, le Ruanda-Urundi, le Katanga, le Congo-Léopoldville et le Congo-Brazzaville). Seuls ces deux derniers États ont acquis leur indépendance en 1960. Partout ailleurs le processus est bien enclenché, tous les autres territoires devenant indépendants entre 1962 et 1965, à l'exception du cas particulier de la Rhodésie du Sud. Plus spécifiquement, il s'agit d'évaluer dans quelle mesure des troubles seraient susceptibles d'éclater, puis de s'informer sur les forces armées en présence en pareil cas. Par ailleurs, dans la mesure du possible, les deux émissaires en profitent pour récolter des renseignements sur la diffusion des conventions de Genève et des principes humanitaires, sur la création et le développement des sociétés nationales de Croix-Rouge, ainsi que sur l'état des services de l'hygiène publique (veille des épidémies, nombre de médecins et d'infirmières, organisation des premiers secours, de banques de sang, etc.).



**Illustration 3.** © Archives CICR. Itinéraire de la mission, annexe 3, rapport de mission en Afrique équatoriale et centrale (BAG 209 003-003).

Pendant leur séjour sur place, ils réalisent 145 interviews de 320 personnalités. Tous ne sont pas répertoriés dans le rapport mais l'annexe contenant les protocoles des principaux entretiens permet de se faire une idée un peu plus précise de leurs interlocuteurs et du processus de collecte d'information. Ainsi, sur les presque 220 personnes rencontrées lors de 120 événements (dîners, visites, cérémonies, rendez-vous, réunions, etc.) considérés comme les plus importants ou les « plus fructueux », la plupart sont des hommes (80 %), sauf quand il s'agit des Croix-Rouges locales. Les femmes jouent des rôles centraux dans le développement des activités en temps de paix, notamment au sein des sections des territoires

appartenant à l'Empire britannique. Surtout, les autochtones sont largement sous-représentés. Les documents permettent de recenser une quarantaine de personnes sur l'ensemble du séjour, soit un peu moins d'un cinquième de l'ensemble des interlocuteurs mentionnés. Leur faible présence est particulièrement frappante durant les vingt premiers jours de voyage qui se déroulent dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland et au Kenya, où seuls quatre d'entre eux sont répertoriés. Il s'agit notamment du D<sup>r</sup> Hastings Kamuzu Banda, leader nationaliste à la tête du parti du Malawi, et d'une femme, M<sup>me</sup> Musumbulwa, présente lors d'une réunion au siège de la section de la Rhodésie du Nord à Lusaka, en sa qualité de responsable de la formation des Africains. Il est également question d'un « couple d'Africains (Kikuyus) » connaissant la Suisse, rencontré lors d'un déjeuner organisé à l'hôtel Norfolk de Nairobi par Lady Rogers, vice-présidente de la section kényane de la Croix-Rouge britannique et son mari, Sir Philip Rogers, de la East African Tobacco Company.

Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la plupart de ces territoires n'étant pas encore totalement indépendants, dans la majorité des cas les fonctionnaires blancs détiennent toujours le pouvoir et demeurent en place dans les administrations où Gonard et Hoffmann pensent pouvoir recueillir les renseignements qui les intéressent (ministères des Armées, des Affaires étrangères, du Travail social, de la Santé, etc.). Il en va de même dans la plupart des sections de Croix-Rouge visitées où les Africains et les Africaines occupant des postes à responsabilité sont peu nombreux. Hormis au Congo-Léopoldville, les sections de Croix-Rouge relèvent encore des quartiers généraux de Londres, Paris ou Bruxelles. Par ailleurs, les deux représentants du CICR s'appuient sur leurs réseaux nationaux et internationaux de connaissances pour se familiariser avec ces territoires. Outre les délégués du CICR sur place (Geoffrey Senn et la délégation au Congo) et les membres du corps diplomatique suisse, ils entrent en contact avec des Suisses établis dans la région depuis plusieurs années (médecins, entrepreneurs, propriétaires terriens) et des représentants des grandes entreprises économiques. Enfin, ils rencontrent le personnel des organisations internationales sur le terrain, d'origines plus diverses.

Si ces éléments expliquent la surreprésentation des Blancs parmi les interlocuteurs des deux voyageurs, le mépris affiché parfois à l'égard des autochtones joue également un rôle. Lors de son séjour dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland par exemple, Gonard et Hoffmann affirment n'avoir eu quasiment aucun contact avec les « couches dites moyenne et inférieure de la population qui ne se composent que d'Africains », ce qui à leurs yeux « n'a du reste guère d'importance vu que leur opinion est celle de leurs maîtres et leaders<sup>24</sup> ». La suite de leur voyage les incite tout de même à côtoyer plus fréquemment les autochtones qui se trouvent en poste dans les administrations, au Tanganyika, en Ouganda, au Congo-Léopoldville et au Katanga notamment. Ils semblent alors découvrir, non sans un certain étonnement, qu'ils peuvent être aimables, instruits et partisans de l'application du droit humanitaire et du développement de la Croix-Rouge. Si ces quelques rencontres contribuent à les amener à penser qu'il est donc possible d'agir dans la région, elles ne suffisent toutefois pas à contrebalancer les préjugés racistes avec lesquels ils abordent le continent, et que certains de leurs interlocuteurs blancs sur place ne manquent parfois pas d'alimenter.

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 23.

Considérées comme un ensemble homogène, les populations africaines de la région sont décrites dans le rapport comme arriérées :

« L’Afrique en est ainsi à l’époque du Moyen Âge féodal, mais sans les élans religieux qui donnaient un sens au sacrifice. On y vit au jour le jour et l’histoire se résume pour chaque individu à sa vie personnelle, elle commence et s’éteint avec lui ; aucune tradition ne peut naître et s’instaurer si ce ne sont les pratiques rituelles grossières dont les sorciers sont les gardiens et les prêtres. »

Elles apparaissent aussi comme sauvages et cruelles : « Les notions humanitaires, soit le respect du combattant blessé devenu inoffensif ou du malade impotent, celle de la vie du prisonnier, des otages ou des déportés, sont pour le moment inaccessibles à la masse noire, naturellement cruelle. » Elles sont enfin présentées comme dénuées de raison et d’intelligence :

« Nous avons fait encore à bien des reprises quelques autres constatations [...] qu’il faut néanmoins avoir à l’esprit pour saisir quelque peu – comprendre serait trop dire – la mentalité africaine et nègre : rien n’est simple, même les faits les plus élémentaires ; on se trouve désarmé, désarçonné par l’absence de toute logique dans la construction d’une association d’idée simple, absence qui se reflète à son tour dans l’anarchie des discussions<sup>25</sup>. »

Comme l’écrit Samuel Gonard, de telles remarques ne sont pour l’époque « ni nouvelles ni originales ». Si l’ensemble du Comité ne partage probablement pas ces conceptions, elles ne semblent pas susciter de réactions particulières lors de la présentation du rapport en séance plénière le 7 juin 1962. Relevant à la fois du racisme biologique (infériorité de la race noire dénuée de raison) et de ce que l’on appellera plus tard le racisme culturel (impermeabilité aux principes humanitaires par exemple), les descriptions faites des populations noires dans le rapport amènent ainsi à souligner le caractère conservateur de l’institution. En effet, une dizaine d’années auparavant, une autre organisation, l’Unesco – certes bien différente dans son fonctionnement et sa composition du CICR – entreprend quant à elle un vaste programme de lutte contre le racisme donnant lieu à de nombreuses déclarations et publications, ainsi qu’au départ de l’Union sud-africaine en 1956<sup>26</sup>. Par ailleurs, à une époque où des penseurs comme Albert Memmi et Franz Fanon dénoncent l’impact du colonialisme sur la façon dont sont perçus et dépeints les colonisés, à aucun moment le rapport ne met en regard les caractéristiques attribuées aux Africains avec le passé et le présent colonial. Ceci est particulièrement frappant concernant la question du travail bénévole, considéré comme totalement étranger à ces populations. Jamais les réticences des autochtones à s’engager bénévolement pour une Croix-Rouge encore essentiellement blanche ne sont analysées à l’aune des formes d’exploitation que la plupart d’entre eux ont pu expérimenter dans le système colonial. De telles conceptions sont d’autant plus surprenantes qu’elles ont déjà été battues en brèche quelques années auparavant par un collaborateur du CICR, Jean-Georges Lossier, sociologue et futur rédacteur en chef de la revue internationale de la Croix-Rouge,

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>26</sup> Chloé Maurel, « "La question des races". Le programme de l’Unesco », *Gradhiva*, n° 5, 2007, p. 114-131.

dans une note portant sur les conditions sociologiques et culturelles de l'action humanitaire<sup>27</sup>.

Enfin, les propos péjoratifs tenus à l'égard de la plupart des leaders africains qui cherchent à s'émanciper du colonialisme permettent aussi de rappeler que l'absence de colonies suisses n'a pas empêché le développement d'un « esprit colonial » au sein de la population, non seulement sur le plan économique, mais également culturel, perceptible dans la manière dont sont représentés les Africains dans le pays<sup>28</sup>. Dans le cas du CICR, il s'accompagne d'un anticommunisme qui se manifeste notamment dans les remarques concernant les personnes les plus marquées à gauche, fréquemment perçues comme instables, désagréables, ou encore agressives. Si ces dernières manifestent probablement une certaine hostilité à l'égard des représentants d'une institution qu'elles considèrent avant tout comme bourgeoise et blanche, la façon dont elles sont dépeintes révèle aussi les biais du CICR à leur égard. Ceci est par exemple visible déjà au début de la crise congolaise, lors de laquelle Patrice Lumumba et ses partisans ensuite sont souvent déconsidérés tandis que les sécessionnistes Katangais adossés aux intérêts des compagnies minières occidentales semblent susciter plus de bienveillance au sein du Comité. Celui-ci se trouve donc bien loin des idéologies tiers-mondistes qui imprègnent d'autres mouvements humanitaires et plus particulièrement le sans-frontiérisme quelques années plus tard<sup>29</sup>.

## **Le « fardeau de l'homme blanc » revisité : une approche humanitaire spécifique vis-à-vis de l'Afrique ?**

L'état d'esprit conservateur avec lequel le CICR aborde le continent africain ne l'empêche toutefois pas de développer une politique relativement ambitieuse à son égard. En effet, dans son rapport, Samuel Gonard recommande une série de mesures qui doivent permettre de « familiariser les Noirs avec des conceptions plus humaines ». Il s'agit « d'attaquer le mal aux racines sans se laisser rebuter par la durée d'un tel effort qui s'étendra sur une ou deux générations<sup>30</sup> ». Cette rhétorique, qui n'est pas sans rappeler celle de la « mission civilisatrice » et du « fardeau de l'homme blanc », réconcilie nécessité d'agir sur le continent et préjugés racistes vis-à-vis des populations, tout comme cela a pu être le cas dans le cadre de la colonisation ou des politiques de développement<sup>31</sup>.

Le plan d'action proposé par Samuel Gonard comporte différents volets. Le premier consiste à développer la présence du CICR en Afrique. Pour cela, il convient tout d'abord de ne pas se retirer des lieux dans lesquels l'organisation est déjà présente,

<sup>27</sup> Jean-G. Lossier, « Réflexions sur les conditions sociologiques et culturelles de l'action humanitaire », présentée en séance plénière du Comité le 7 janvier 1955 et dont une copie se trouve dans les documents préparatoires à la mission Gonard. BAG 251 003-002.

<sup>28</sup> Patrick Minder, *La Suisse coloniale : les représentations de l'Afrique et des Africains en Suisse au temps des colonies*, Berne, Peter Lang, 2011.

<sup>29</sup> Eleonor Davey, *Idealism Beyond Borders: The French Revolutionary Left and the Rise of Humanitarianism, 1954-1988*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

<sup>30</sup> ACICR, BAG 209 003-003, Rapport de mission, *op. cit.*, p. 80.

<sup>31</sup> Frederic Cooper, « Modernizing bureaucrats, backward Africans, and the development concept », in Frederic Cooper, Randall Packard, *International development and the social sciences: essays on the history and politics of knowledge*, Berkeley, University of California Press, 1997, p. 64-92.

c'est-à-dire à Léopoldville. Alors que certains pensent qu'est venu le temps de fermer la délégation sur place, Gonard argumente pour son maintien. Par ailleurs, persuadé qu'il est nécessaire de cultiver et de renforcer les contacts établis pendant le voyage, il propose l'établissement d'une délégation régionale permanente dans la région. Ces deux propositions sont acceptées par le Comité qui est probablement aussi convaincu par les arguments contenus dans le rapport d'un autre employé de l'organisation, François de Reynold. Celui-ci revient en effet d'un séjour en Afrique de l'Ouest et exprime une vision beaucoup plus positive des populations africaines et de leur intérêt pour la Croix-Rouge<sup>32</sup>. Par cette décision, qui marque un changement radical dans la politique du CICR à l'époque, l'Afrique subsaharienne acquiert une véritable place au sein d'une institution qui ne se voyait peut-être pas lui consacrer tant de moyens. Toutefois, ce consensus demeure fragile. Basée à Salisbury, l'existence de la délégation est remise en cause dès l'année suivante. Elle est transférée à Dakar en février 1965, puis fermée en décembre de la même année. Si elle contribue à faire connaître le CICR auprès des élites de la région, elle a relativement peu d'impact sur la diffusion des conventions et des activités de la Croix-Rouge parmi la population.



**Illustration 4.** © Archives CICR (DR). Georges Hoffmann, visite à la Croix-Rouge malgache, 1963 (V-P-PER-E-00165).

À cet effet, Samuel Gonard fait d'autres propositions. Concernant les Croix-Rouges nationales, son séjour confirme la nécessité « d'africaniser » les sections locales encore gérées par les Britanniques, les Belges ou les Français. Cette évolution est censée s'accélérer avec la création de Sociétés nationales autochtones, un processus

<sup>32</sup> ACICR, séance plénière du Comité, 7 juin 1962.

que Gonard conseille de soutenir par la mise en place de séminaires à destination des élites africaines appelées à y travailler. Pragmatique, celui-ci est en effet très conscient du fait que la diffusion des conventions et principes humanitaires se fera d'autant mieux si elle est portée par les Africains eux-mêmes. Par ailleurs, comme l'avait déjà souligné un représentant de la Ligue, afin que ces organisations puissent acquérir un véritable statut dans le pays et bénéficier de moyens et de formations supplémentaires, il est nécessaire qu'elles soient rapidement reconnues au sein du mouvement<sup>33</sup>. Or pour cela, elles doivent remplir un certain nombre de conditions avant que le CICR n'acte leur reconnaissance. La mission Gonard contribue probablement à l'assouplissement des exigences du Comité sur ce point. On observe ainsi une importante vague de reconnaissance des Croix-Rouges africaines entre 1963 et 1966, bien que le niveau de développement de certaines d'entre elles continue de faire débat au sein de l'organisation<sup>34</sup>.

Enfin, toujours selon le rapport, il faut également se préoccuper de la diffusion des conventions de Genève, ce qui soulève la question des supports matériels à disposition. Si la crise congolaise a bien amené le CICR à publier un résumé des conventions dans certaines langues africaines, et à traduire la brochure illustrée existante en Lingala, Swahili, Tshiluba et Kikongo notamment, cette dernière n'a pas été pensée pour un public africain. Deux problèmes se posent en particulier en ce qui concerne les illustrations. D'une part, la plupart des personnages sont blancs et le cadre dans lequel ils évoluent renvoie à l'Europe. D'autre part, les comportements interdits sont représentés, ce qui peut porter à confusion, en particulier dans des régions où le taux d'alphabétisation reste faible.



Illustrations 5. © CICR. Brochure Conventions de Genève, c. 1960.

Gonard propose donc la création d'une nouvelle brochure, quasi uniquement constituée d'images, « dans le style si caractéristique et vivant des peintres africains<sup>35</sup> ». Bien que basée au départ sur des stéréotypes, cette initiative témoigne de la volonté du CICR d'adapter son matériel à un autre public que le public occidental. L'organisation engage plusieurs démarches dans ce sens, en lançant tout d'abord un concours pour la réalisation de dessins auprès des élèves de l'école des

<sup>33</sup> ACICR, séance du Conseil de présidence, 11 août 1960.

<sup>34</sup> ACICR, séance du Conseil de présidence, 11 novembre 1965.

<sup>35</sup> ACICR, séance plénière du Comité, 5 juillet 1962.

beaux-arts Saint-Luc à Léopoldville, puis en prenant contact avec l'artiste sud-africain Gérard Sekoto, ou encore en se renseignant auprès de l'Unesco sur la meilleure manière de susciter l'intérêt du public africain pour la Croix-Rouge<sup>36</sup>. Malgré cela, le projet ne semble finalement pas aboutir et c'est une seconde initiative du même type qui voit le jour.

En 1965, à la suite de sa participation au premier séminaire des Croix-Rouges africaines à Abidjan, le délégué Laurent Marti suggère la réalisation d'un manuel scolaire illustré à destination des écoles afin de faciliter l'enseignement des conventions et des principes de la Croix-Rouge<sup>37</sup>. Une commission composée de trois représentants du CICR et d'un représentant de la Ligue est créée et se dédie à la création de cette publication spécifiquement destinée aux populations d'Afrique noire<sup>38</sup>. En novembre 1965, elle présente au Comité un projet qu'elle considère comme adapté à « la mentalité africaine » tout en relevant les difficultés de le faire accepter par les élites en poste dans les ministères qui « tendent à exagérer le niveau intellectuel dans leur pays ». Une première version a été montrée à certains représentants africains en marge de la Conférence internationale de l'instruction qui la « trouvèrent trop sommaire et se demandèrent pourquoi on faisait une distinction pour les Africains ! ». D'autres experts du continent – internes et externes à l'organisation – mettent également en lumière les problèmes que pose le projet. Selon Geoffrey Senn, les images consacrées à la guerre notamment risquent de froisser les Africains « les plus évolués ». Il est rejoint dans cette critique par un missionnaire disposant de plus d'une quinzaine d'années d'expérience sur le continent : « Il faut, disait-il, remplacer les flèches par des armes modernes et les guerriers emplumés par des parachutistes si l'on veut avoir quelque chance de succès<sup>39</sup>. » Sur la base de ces observations, le projet est retravaillé et débouche finalement sur une initiative plus vaste.

En 1967, une première version est publiée à destination de l'Afrique francophone. Dans les années suivantes, ce manuel intitulé *La Croix-Rouge et mon pays* est légèrement réduit et adapté pour les différentes régions du monde. Un *Livre du maître*, destiné aux enseignants, l'accompagne. Si les paysages et les personnages changent en fonction des lieux reproduisant des représentations assez classiques de ces espaces, les mises en situation, le texte et le contenu demeurent très semblables qu'il s'agisse de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine ou du Moyen-Orient. Par la suite, certaines modifications sont également effectuées en fonction du contexte particulier de certains États, mais celles-ci restent mineures. Traduit en dix-sept langues, ce manuel qui insiste sur l'universalité de la Croix-Rouge en la présentant comme une grande famille connaît un réel succès, puisqu'en 1973, il est utilisé dans cinquante-huit pays et tiré à plus de deux millions d'exemplaires<sup>40</sup>. Alors qu'il était au départ censé répondre aux « besoins spécifiques » de l'Afrique, il acquiert finalement une portée plus universelle.

---

<sup>36</sup> ACICR, BAG 022-046 et BAG 251 078-042.

<sup>37</sup> ACICR, séance plénière du Comité, 10 mars 1965.

<sup>38</sup> ACICR BAG 022 55 et BAG 251 078-044.

<sup>39</sup> ACICR, séance plénière du Comité, 4 novembre 1965.

<sup>40</sup> « Manuel scolaire et Livre du maître : "La Croix-Rouge et mon pays", "Le Croissant-Rouge et mon pays" », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 55, n° 659, 1973, p. 675-680.

Marie-Luce Desgrandchamps, « Entre ambitions universalistes et préjugés raciaux. La mission du Comité international de la Croix-Rouge en Afrique méridionale et centrale au début des années 1960 », *Histoire@Politique*, n° 41, mai-août 2020 [en ligne : [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]



Illustrations 6, 7, 8. © CICR. Manuel scolaire *La Croix-Rouge et mon pays*, c. 1970.

Les évolutions de la brochure proposée par Samuel Gonard, puis du manuel scolaire, illustrent plus généralement les transformations qui s'opèrent au sein du CICR vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne. Les années 1960 obligent l'organisation à revoir son rapport à la région : la mission Gonard ainsi que les conclusions qui en sont tirées renforcent au sein du Comité les partisans d'une attitude plus entreprenante. À l'origine perçue comme un espace à part, sur lequel il est difficilement envisagé de pouvoir ne serait-ce que faire comprendre les règles et les principes de la Croix-Rouge, le continent est progressivement considéré comme un terrain d'action à part entière, au même titre que d'autres régions du monde. Alors que s'opère cette évolution, la tension entre préjugés raciaux et ambitions universalistes de la Croix-Rouge engendre des politiques qui tentent de prendre en compte, souvent maladroitement, les spécificités de cet espace tout en cherchant à mieux le connaître et à l'intégrer dans ce qui se présente comme la grande famille de la Croix-Rouge. Si le discours se veut désormais inclusif, il demeure toutefois empreint de paternalisme et de stéréotypes. Il rappelle dans une certaine mesure la rhétorique de la « mission civilisatrice ».

Ces caractéristiques ne sont pas spécifiques au CICR et des traits similaires sont perceptibles dans la plupart des programmes de développement et d'aide humanitaire destinés aux régions du tiers-monde à l'époque. Néanmoins, l'analyse de la mission Gonard amène à souligner le caractère particulièrement conservateur de l'organisation, qui se traduit par une méfiance à l'égard du processus de décolonisation et notamment des mouvements de libération réceptifs aux influences autres qu'occidentales. Cette spécificité influence les choix du CICR sur le terrain et ses rapports avec ses interlocuteurs africains qui, quant à eux, questionnent la composition essentiellement suisse et blanche du Comité. Relire le développement des activités de la Croix-Rouge en Afrique subsaharienne en mettant en lumière le poids de l'héritage colonial permet ainsi de mieux saisir les difficultés qui émergent lors des premières opérations du CICR sur le continent et plus largement de comprendre la généalogie de certaines accusations de néocolonialisme dont le système humanitaire contemporain peine toujours à se défaire.